

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-29, intitulé: «Loi concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest», est avancé.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Sparrow, que le Bill S-29, intitulé: «Loi concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin, que le Bill S-27, intitulé: «Loi concernant La Banque d'Économie de Québec», soit lu pour la troisième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu pour la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel elle sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird, attirant l'attention du Sénat sur la quatorzième réunion annuelle de la Conférence Atlantique-Nord tenue à Bruxelles, en Belgique, du 11 au 15 novembre 1968, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Croll, tendant à la deuxième lecture du Bill S-24, intitulé: «Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Âge des votants)»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé au lundi 24 février 1969.